

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020
13 È 14 FERRAGHJU DI U 2020
13 ET 14 FEVRIER 2020

2020/O1/007

**REPONSE DE MONSIEUR SAVERIU LUCIANI
A LA QUESTION DEPOSEE MADAME CHANTAL PEDINIELLI
POUR LE GROUPE « PER L'AVVENE »**

OBJET : GEMAPI

Nous aurions pu répondre à deux voix, à trois voix, avec François SARGENTINI parce que c'est transversal et même Jean BIANCUCCI.

Donc nous sommes dans une question qui est transverse.

Je répondrai en tant que Vice-Président du Comité de Bassin avec la délégation de la Mission Eau, puisque c'est aussi une de mes fonctions.

Je commencerai le sujet par trois dates. 2018, 2019, 2020 c'est Chjatra, Calinzana, Bavella. On est sur une situation de sécheresse en plein hiver qui nous interpelle par rapport à la GeMAPI qui arrive de l'autre côté du voyage.

Vous dire que l'on est dans une situation qui est complètement disproportionnée en termes de phénomènes climatiques et donc, aujourd'hui, cette question-là arrive surtout au moment où l'on a la catastrophe qui arrive.

Je pense qu'il faudrait, de notre point de vue, anticiper. C'est un peu ce que l'on fait avec ce que l'on met en place.

Je vais faire d'autres petits rappels d'abord et après je dirai ce qui peut être une piste. Alors, la piste vous aurez compris qu'elle peut être plurielle dans la mesure où c'est une question qui préoccupe un certain nombre d'Agences et d'Offices et, en premier lieu aussi, bien sûr, la mission eau de la Collectivité de Corse.

D'abord pour vous rappeler que depuis janvier 2018, la GeMAPI relève exclusivement de la compétence, vous l'avez dit, des EPCI à fiscalité propre. C'est important de la dire car lorsque l'on parle de responsabilités et aussi de compétences, c'est quand même intéressant de planter le décor.

Deuxième chose, je ne reviens pas sur le changement climatique qui nous pousse à accélérer le processus, et de mutualisation, et surtout de construction du territoire, d'aménagement du territoire.

Vous dire quand même que, par rapport à notre politique, nous avons une politique publique dédiée à la GeMAPI.

Cela permet notamment d'apporter une assistance technique aux EPCI et, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, la Collectivité de Corse a mis à leur disposition, pour celles qui ne disposaient pas de moyens suffisants pour exercer ces compétences, une assistance technique qui permet de définir la gouvernance à mettre en œuvre notamment quand plusieurs EPCI, comme vous dites, sont sur le même bassin versant.

Même chose quand l'on propose d'établir un plan pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides. Ce dispositif opérationnel, vous l'avez dit il me semble, est effectif depuis 7 mois et il a permis notamment, de conclure des conventions d'assistance technique avec 7 EPCI.

D'autre part, pour parler de la contribution financière aux projets de GeMAPI via le Règlement des aides du Schéma d'Aménagement, il y a aussi, bien entendu, le Développement et la Protection du Massif de Corse et, bien entendu, les aides en sus apportées par l'Office de l'Environnement intervenant dans le dispositif.

Pour information, à ces financements s'ajoutent aussi des fonds européens et des fonds de l'Etat bien sûr, avec les Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (le fameux Fond Barnier) et de l'Agence de l'eau. De plus la loi permet aux EPCI, s'ils le souhaitent, de mettre en place une taxe additionnelle, vous le savez, aux impôts locaux, je passe tous les détails. Vous savez que cela fait polémique, en tout cas discussion, au sein des EPCI.

Par ailleurs, la loi de décembre 2017, qui adapte le cadre d'exercice des missions GeMAPI, a permis à la Collectivité de Corse qui assurait, avant le 1^{er} janvier 2018, sur un bassin versant ou une fraction de bassin versant, l'une des missions GeMAPI de poursuivre l'exercice au-delà de 2020. Mais, sous conditions, vous le savez, puisque la loi ne peut plus intervenir à partir de là, sauf sur deux cas précis, vous le savez, c'est le Taravu et à la fraction de bassin versant constituée de canaux et de parties basses de cours d'eau qui s'étendent du sud de Bastia à la Marana et Casinca, avec l'obligation de conclure une convention avec l'EPCI avant le 1^{er} janvier 2020, ce que nous avons fait.

Je finis, pour ne pas être trop long, vous dire simplement rapidement que nous sommes donc dans un domaine bien précis, prêts à agir en relais et en soutien auprès de territoires structurés de leur côté, dans le respect des compétences de chaque partie et dans le respect du cadre réglementaire imposé par la loi.

Vous dire aussi qu'au-delà de la question de la GeMAPI, et c'est important qu'on vous le dise et que je le dise à l'ensemble des élus car c'est une grande question de l'après municipales, notre Mission Eau, le Comité de Bassin et les Offices et Agences en relation avec cette problématique, soutiennent bien sûr cette mutualisation avec le SDAGE et bien entendu, vous positionner et d'appréhender la question hydraulique de manière plus globale.

A cet effet, la Mission Eau va organiser avec les mêmes partenaires, à partir du printemps, des réunions de Projet de Territoire de Gestion de l'Eau, le fameux PTGE, de manière à prendre en compte l'ensemble des problématiques qui sont forcément différentes d'une région à l'autre.

Vous savez que la Corse est un territoire particulier où il pleut beaucoup mais il pleut mal et dans le temps et dans l'espace. Donc on aura, par territoire, un projet de territoire, justement, de gestion de l'eau qui permettra de répondre à cette problématique.

Je précise quand même, et j'attire votre attention sur le besoin, pour nous tous, de prendre garde à l'élaboration des PLU et surtout à la question de l'imperméabilisation des sols qui, souvent, génère des catastrophes pratiquement annoncées.

Merci.